

Bulletin – rédaction des articles (sortie début octobre 2018)

1. Les assises de l'eau

L'eau sous ponction

Les masses d'eau du bassin Loire-Bretagne recensées en bon état dépassent péniblement les 30% alors que les objectifs fixés par le Sdage pour 2021, sont de 61%. Au vu des chiffres, il semble impossible d'atteindre les objectifs sans effectuer des efforts financiers et humains conséquents pour y parvenir et ainsi éviter tout risque de contentieux avec l'union européenne. De plus, de nouveaux enjeux considérables s'imposent au budget des agences de l'eau : changements climatiques, érosion de la biodiversité, etc.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne prélève les redevances auprès des consommateurs afin d'aider les acteurs de l'eau sur le bassin dans leur quête de gestion équilibrée et durable de la ressource. Ces aides facilitent les actions sur le terrain avec des taux incitatifs allant jusqu'à 80% pour des projets jugés prioritaires. A l'heure où les financeurs se retirent progressivement (conseils départementaux, conseils régionaux, communes, etc.), l'agence de l'eau reste le partenaire privilégié et principal financeur pour tous les maîtres d'ouvrage qui œuvrent sur le terrain, tous les jours, pour atteindre les objectifs fixés.

Vu l'importance et le rôle de cet établissement public, l'Etat a décidé par le biais de sa loi de finances 2018, de réduire d'environ 20% la capacité d'intervention de ces structures. Pourquoi ? Comment ? Pour bien comprendre, le 10^e programme se termine fin 2018 mais l'enjeu se situe sur le 11^e programme, actuellement en cours d'élaboration. Pour cette période « 2019-2024 », le plafond des redevances est fixé à 2,105 milliards d'euros. Il s'agit d'un plafond dit mordant : les redevances qui dépasseront ce plafond seront reversées à l'Etat. Comme évoqué plus haut, ce montant correspond à une réduction de 20% du budget et à l'ajout de nouvelles missions qu'il faudra financer. Toutefois et en contrepartie, les agences ne devraient plus contribuer à la réduction des déficits publics, une pratique installée depuis quelques années. La seule possibilité pour l'agence de l'eau d'équilibrer son budget est donc de réduire les aides.

Cette décision a fait l'objet d'un vif débat en comité de bassin avec la rédaction et la validation d'une motion adressée courant avril à monsieur Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire.

Finalement, malgré ce projet de ponction et la forte opposition des membres du comité de bassin, ces derniers ont décidé de continuer la rédaction du projet de 11^{ème} programme afin de rester maître des choix sur la répartition des aides.

L'Etat et la gestion de l'eau

Pour accompagner cette évolution, l'Etat organise cette année des assises de l'eau à la demande du Président de la République, afin de clarifier une situation devenue complexe pour certains concernant le financement de la politique de l'eau en France. L'idée globale est de trouver des solutions pour relancer l'investissement, aider les collectivités, développer les partenariats et refonder les objectifs liés à l'eau.

Deux séquences sont prévues :

- d'avril à juillet : la première séquence (petit cycle de l'eau) s'est concentrée sur les enjeux des réseaux d'eau et d'assainissement (le circuit domestique de l'eau),
 - o préoccupations des collectivités et industriels,
 - o montant prévu de 1,5 à 2 milliards d'euros
- d'août à novembre : la deuxième séquence (grand cycle de l'eau) traite actuellement des aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau, afin d'aider les territoires à être plus résilients au changement climatique.
 - o cycle de l'eau dans les rivières, les eaux souterraines, jusqu'à la mer.

Evidemment, les deux cycles sont intimement liés. Sans des milieux naturels protégés, il paraît impossible d'obtenir de l'eau potable. Il est important que des passerelles permettent de réaliser des projets transversaux.

La première séquence a été coordonnée par monsieur Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire. L'objectif est de mobiliser de « nouvelles capacités financières et d'ingénierie technique » pour accompagner les communes dans l'exercice de leur compétence eau et assainissement. « Je souhaite que les attentes des élus locaux soient entendues et que ces assises leur donnent de nouveaux leviers pour investir dans le service public de l'eau et de l'assainissement. » précise Sébastien Lecornu.

Ce travail a permis de traiter les enjeux suivants :

- L'entretien et le renouvellement des réseaux d'eaux et d'assainissement ne sont plus pleinement assuré ;
- La connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement doit être améliorée ;
La situation n'est pas la même dans toutes les collectivités. Certaines sont actuellement dans des situations d'incapacité à investir, notamment en zone rurale.

Ces assises ont également ressorti quelques attentes des élus avec notamment un accompagnement fort de l'Etat, la simplification administrative ou encore une aide sur le diagnostic et l'amélioration de la connaissance des réseaux (eau potable et assainissement).

La volonté affichée est de remobiliser les communes sur l'eau et l'assainissement afin qu'ils réalisent les investissements nécessaires à l'entretien, au renouvellement et à la modernisation des installations, en priorité dans les territoires ruraux. Vu le *timing*, le débat sur la loi de finances ne pouvait que s'inviter aux assises de l'eau.

Solidarité

Ainsi, monsieur Sébastien Lecornu est venu échanger avec les membres du comité de bassin début juillet et a évoqué plusieurs pistes pour combler la perte financière des agences de l'eau, comme la solidarité entre les bassins qui pourrait être une solution envisageable dès 2019. Par exemple, on sait que le bassin Loire-Bretagne couvre 28% du territoire français alors qu'il ne perçoit que 15% des redevances. Le rapport sur l'avenir des opérateurs de la biodiversité (p.18/543) évoque même un « effet ciseau » sur les ressources des agences qui s'accompagne de différences très marquées entre les établissements : les agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne verront leurs ressources baisser d'une vingtaine de pourcents, là où l'agence de l'eau Seine-Normandie devrait voir ses ressources augmenter de 1 %. Lors de ces échanges, les membres du comité de bassin ont défendu leur motion tout en indiquant avoir travaillé pour définir leur propre feuille de route, simplifier le prochain programme (42 fiche actions) ainsi que le rendre plus solidaire et plus efficace.

La conclusion retenue est qu'au vu de la contrainte financière (100 millions d'euros de moins), l'équation que doit résoudre l'agence ne pourra être résolue entre 2019 et 2024, avec le risque que l'on connaît d'être sanctionné financièrement par l'Union européenne.

Le plan Biodiversité, associé au récent rapport de l'administration sur « l'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité » est venu compliquer la situation. Cette dernière sera finalement clarifiée lors de la parution de la loi de finances 2019. Nous restons extrêmement vigilants sur cette question car l'enjeu est prépondérant. La politique de l'eau est à la base d'une déclinaison d'autres politiques locales et il est urgent de lui redonner des moyens afin de garantir la réussite des objectifs fixés.

2. Le comité de bassin

Vers un 11^e programme moins ambitieux

Le 11^e programme doit être adopté par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne courant octobre après avis conforme du comité de bassin avant d'entrer en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2019. Dans un contexte de réduction des dépenses publiques (voir l'article sur les assises de l'eau), le *comité de bassin* rédige le programme pluriannuel d'intervention qui pour rappel, fixe pour 6 ans les actions éligibles aux aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il définit les enveloppes financières et les taux de redevances perçues auprès des utilisateurs d'eau. Cet équilibre trouvé, encadré par la loi, doit permettre de financer des actions de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux. Dans la continuité du 10^e, le 11^e programme sera sélectif. Il financera en premier lieu les actions prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux mais ne devrait plus être aussi incitatif que les années précédentes. Ce programme renforcera des interventions en faveur du grand cycle de l'eau, de la prévention des pollutions des collectivités par temps de pluie, de la gestion quantitative dans un contexte de changement climatique.

Une fois le produit des redevances stabilisé, le travail de répartition de ce montant entre les différentes thématiques ou lignes du programme peut débuter. Il conduit à retenir des montants par grands domaines d'intervention :

- Domaine 1 (connaissance, planification, gouvernance et fonctionnement) : 67,5 M€
- Domaine 2 (petit cycle de l'eau) : 94 M€
- Domaine 3 (grand cycle de l'eau) : 131 M€

Cette répartition par lignes constitue le tableau des dotations pour les trois années avec des difficultés liées aux restes à payer du 10^e programme.

Pour octobre, le travail de définition des enjeux, des objectifs, des dispositifs d'aide et des taux sera finalisé et répondra aux attentes liées au Sdage et contribuera à l'atteinte des objectifs environnementaux. Le 11^e programme devra respecter certains principes comme l'incitation à la maîtrise d'ouvrage, la simplification, la solidarité ou encore la territorialisation.

Les orientations principales ont déjà reçu un avis favorable en commission : lutte contre les pollutions agricoles, la sécurisation de l'alimentation en eau potable, l'assainissement, la solidarité urbain-rural, excepté l'orientation concernant la biodiversité terrestre en « milieux secs », faute d'un budget suffisant et en vertu du principe « l'eau paye l'eau ». Plusieurs amendements ont également fait l'objet de discussions avant d'être insérés dans le document : l'introduction d'un dispositif d'aide aux investissements pour des filières innovantes, la possibilité d'apporter un concours financier à l'émergence de gestions collectives des prélèvements pour l'irrigation hors ZRE et selon une liste à définir, la possibilité de financer des solutions de réutilisation des eaux pluviales pour l'abreuvement des animaux en substitution d'une alimentation en eau potable.

Enfin, le reste des thématiques n'a été que récemment abordé. Il s'agit des interventions concernant la mobilisation des acteurs locaux, la politique partenariale, la connaissance et la sensibilisation/information ainsi que les trois enjeux transversaux (chapitre D) sur l'adaptation au changement climatique, le littoral et le milieu marin ainsi que la lutte contre les micropolluants. La poursuite du travail s'est concrétisée courant septembre et permet d'obtenir une version complète du projet de document de cadrage du 11^e programme avec la première partie relative

aux redevances, la seconde partie relative aux interventions et la troisième partie relative à l'équilibre financier et aux dotations.

Une des principales menaces pesant sur ce 11^e programme d'intervention concerne l'encadrement législatif limitant la capacité d'intervention des agences de l'eau. Une forte mobilisation des acteurs des comités de bassin du territoire français ; dont nos structures associatives de la pêche de loisir ; a émergé sous l'initiative de Thierry BURLLOT, président du comité de bassin Loire-Bretagne. Plus de 750 délibérations de soutien à la motion défendant la nécessité pour les agences de l'eau de disposer d'une capacité d'intervention suffisante pour apporter des réponses ambitieuses à l'ensemble des défis à relever ont été transmises au Premier Ministre et au Ministre d'Etat à la transition écologique et solidaire. Durant l'été, le Gouvernement a procédé à un rééquilibrage des ressources des agences de l'eau. Au final, la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pourra augmenter de 40 M €/an par rapport aux prévisions initiales mais reste toutefois en baisse de 60 M €/an par rapport au 10^e programme d'intervention. Le travail fût long et intense mais permettra le vote du 11^e programme, courant octobre.

Le Sdage 2022 – 2027 en préparation

En parallèle avec le programme d'intervention 2019 - 2021 qui clôturera le Sdage 2016 – 2021, le comité de bassin Loire-Bretagne actualise son document d'orientation politique, valable pour une durée de 6 ans. L'objectif est connu depuis quelques temps déjà, simplifier, valoriser le travail réalisé et améliorer l'efficacité des investissements réalisés.

3 étapes sont importantes dans ce long processus :

- L'identification des questions importantes sur le bassin Loire-Bretagne permettra la construction du document afin de les résoudre.
- L'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau afin d'obtenir les données les plus récentes.
- La rédaction du document et de son programme de mesures.

Moments essentiels dans le processus d'élaboration, les consultations se dérouleront en 2019 pour les questions importantes et en 2021 pour le Sdage et son programme de mesures. Les citoyens et les assemblées (chambres consulaires, commissions locales de l'eau...) émettent leur avis sur les projets présentés.

Les « questions importantes » ont été adoptées par le comité de bassin et seront donc soumises à la consultation du public et des assemblées du **2 novembre 2018 au 2 mai 2019** pour une adoption définitive en juillet 2019. Par rapport aux précédentes « questions importantes », des modifications à la marge ont été effectuées afin d'intégrer les questions liées au changement climatique, par exemple. Le document s'articule autour de 4 grandes questions qui reprennent les préoccupations principales du bassin : le changement climatique, la santé publique, le partage de la ressource en eau, la réduction du risque d'inondation, la pollution, les enjeux socio-économiques, les réformes territoriales, etc.

Les structures du monde de la pêche viendront à la rencontre des habitants du bassin début 2019 comme sur le salon de la Pêche de Châteauroux afin de vous consulter directement et remonter vos avis.

Chaque avis compte ! Un second rendez-vous avec les citoyens du bassin sera organisé en 2021, pour valider le projet de Sdage.

Un état des lieux prépondérant pour les six ans qui viennent

« L'état des lieux » quant à lui, a débuté début 2018 par une phase de concertation technique auprès des experts locaux dont les représentants des Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique. Le document est en cours de rédaction et sera adopté définitivement en décembre 2019. Ce document est primordial afin de faire ressortir les pressions et l'impact de l'Homme sur le milieu.

Un rendez-vous avec la directive cadre sur l'eau

Pour finir, la Commission européenne réexaminera en 2019 la directive cadre sur l'eau et proposera toutes les modifications jugées nécessaires. Au regard des difficultés rencontrées, une révision pourrait notamment intervenir avec des orientations fortes pour le Sdage 2028 – 2033.

3. Une charte sur les changements climatiques

Fin avril 2018, le comité de bassin a adopté un plan d'adaptation au changement climatique qui identifie des enjeux forts et insiste pour une déclinaison locale de ce plan.

Afin de valoriser et communiquer sur ce travail, une charte d'engagement a été rédigée. Elle invite tous les acteurs et utilisateurs de l'eau à prendre une part active à l'adaptation au changement climatique au sein du bassin Loire-Bretagne.

Extraits de la Charte :

« Je déclare avoir conscience des enjeux liés aux effets du changement climatique dans le domaine de l'eau et de mon propre rôle pour l'adaptation au changement climatique ;

Je m'engage, dans mon domaine de compétence, à décliner sur mon territoire le plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne et à conduire des actions cohérentes avec celui-ci. Les actions doivent :

- permettre un développement durable, équilibré et résilient des territoires, d'un point de vue environnemental, économique et social ;
- être « sans regret », c'est-à-dire apporter un bénéfice quelle que soit l'ampleur du changement climatique à venir ;
- éviter tout risque de mal adaptation, c'est-à-dire ne pas s'avérer, sur le long terme, finalement peu pertinentes, voire contreproductives ou néfastes ;
- contribuer à améliorer la robustesse et la résilience des milieux aquatiques. »

Vous retrouvez l'intégralité de cette charte sur :

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/espace-actualites/actualite-sdage-et-sage/contenu1/lactualite-du-sdage-et-des-sage/engagez-vous-pour-ladaptation-au-changement-climatique.html>

Nous soutenons le comité de bassin Loire-Bretagne dans cette démarche et proposons à tous les pêcheurs et plus largement à tous les acteurs de l'eau de signer la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique.

4. Les évolutions dans l'opposition aux retenues de substitution

Avec une agriculture toujours trop consommatrice d'eau et des étés de plus en plus secs, la question du partage de la ressource se pose fortement depuis quelques années. En Nouvelle-Aquitaine, une solution est mise en avant par le monde agricole : la création de retenues de substitution. Est-ce vraiment une bonne idée ou une mal-adaptation au changement climatique ? Ce qui est certain, c'est qu'entre l'approvisionnement en eau potable, le maintien de l'eau dans les cours d'eau, la sauvegarde des mares, la protection globale de la biodiversité et le remplissage des retenues pour maintenir l'irrigation, l'eau tend à manquer ; les usagers n'ont pas trouvé d'accord et des choix d'orientation sont à prendre. Plus particulièrement dans cette région, le manque d'eau et les cours d'eau en assec en été comme en hiver ne sont que les conséquences d'une gestion mauvaise, irraisonnée et malheureusement récurrente. Auparavant les cours d'eau souffraient de mai à septembre et cette période coïncidait avec des besoins plus importants en irrigation. Avec les retenues de substitution, les agriculteurs indiquent avoir trouvé une solution pour réduire la pression sur les rivières. Le remplissage des retenues s'effectuerait en hiver pendant les périodes de hautes eaux, là, où normalement les nappes sont pleines. Sauf, qu'avec des étiages sévères de mai à septembre et les effets du changement climatique, les cours d'eau sont en situation plus que critique en hiver. Le problème est qu'aujourd'hui, il n'est toujours pas démontré que ces réserves soient une réponse durable d'autant que la raréfaction de l'eau n'est pas prouvée. Les chiffres indiquent même que la pluviométrie est quasiment identique mais s'étale différemment dans le temps. Comme le dit très clairement Madame la Ministre Delphine Batho : *« ce projet s'apparente ainsi à une fuite en avant, très onéreuse en terme d'utilisation d'argent public, et qui n'apportera pas la sécurité attendue par les agriculteurs face à un manque d'eau structurel »*. D'ailleurs, plusieurs rapports indiquent même un effet contraire, c'est à dire que les retenues pourraient, à terme, augmenter la consommation d'eau. Les pratiques actuelles et les cultures d'aujourd'hui ne sont pas adaptées à l'évolution climatique que nous connaissons. Il est aussi important de rappeler qu'avant l'irrigation intensive, les cours d'eau ne s'asséchaient pas en été sur un linéaire aussi important. Le stockage de l'eau ne doit pas être une solution pour améliorer le rendement d'une agriculture intensive, rejetée par la population parce qu'elle n'est pas viable sur le long terme.

Dans l'ancienne région Poitou-Charentes, un projet de 19 retenues de substitution est tout de même en cours. L'enquête publique a été réalisée et validée malgré les nombreux retours négatifs. Comme souvent rappelé par Monsieur Pierre Lacroix, Président de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres : *« ce projet n'est pas d'intérêt général et ne protège aucunement le milieu aquatique. Il est économiquement incertain, écologiquement irresponsable et socialement injuste ! »* On pourra également noter, l'avis de Madame la Ministre Delphine Batho : *« les retenues de substitution, une fuite en avant qui n'apportera pas aux agriculteurs la sécurité qu'ils attendent »*. Par ailleurs, l'Association des Fédérations de Pêche Centre – Val de Loire avait interpellé par courrier, en octobre dernier, Monsieur le Ministre Nicolas Hulot et lui avait transmis une vidéo symbolique qui présente brièvement les difficultés rencontrées sur les cours d'eau des Deux-Sèvres avec leurs particularités locales. Ce courrier attend toujours une réponse ...

Fin 2017, les autorisations préfectorales pour la construction de chaque retenue ont été obtenues. Tous les voyants étaient au vert pour démarrer les chantiers. Toutefois, après une forte mobilisation citoyenne et plusieurs manifestations d'envergure, une crainte semble planer autour du projet : le financement de la région Nouvelle-Aquitaine ne serait pas acté.

Quand remplir de telles bassines ? Comment prélever sans impacter ? Qui va contrôler ? Autant de questions qui pourraient ne pas se développer avec l'abandon des nouveaux projets de retenues.

En effet, les programmes financiers de la nouvelle région ne seraient pas modifiés et n'ouvriraient pas la possibilité d'un financement des retenues de substitution, du moins, pas avant 2020. Sans modification des lignes budgétaires, les agriculteurs ne pourraient pas bénéficier des Fonds européens agricoles pour le développement rural (Feader). Actuellement, les financements portent sur des études mais aucunement sur la réalisation des projets. Il conviendra également qu'un consensus soit trouvé pour aider au financement de tels projets. Des chiffres pharaoniques circulent sur le coût global des retenues, évaluée par certains à près de 60 millions d'euros et aidé par l'agence de l'eau à hauteur de 30 millions d'euros. Alors que nous savons que cette dernière va être obligée de réorienter des choix. Est-ce que les retenues de substitution ne feront pas les frais de la pression financière exercée par l'Etat pour disparaître des aides dans le prochain programme d'intervention.

Pour terminer, il convient de rappeler qu'un tel projet, très coûteux en argent public, vient abonder une nouvelle fois, une profession qui bénéficie déjà énormément de l'aide européenne. Ces constructions valideraient l'agriculture intensive actuelle, toujours plus consommatrice en eau alors que dans le même temps, le constat est le même pour tous : il n'y a pas assez d'eau pour satisfaire les usages. Il faut faire des choix politiques et les assumer pour que la priorité soit de privilégier l'eau potable et le maintien de l'eau dans les entités hydrographiques.

5. La conférence de bassin 2018

Comme chaque année depuis 2013, la conférence de bassin sera organisée mi-octobre et réunira toutes les Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique du bassin Loire-Bretagne au siège de l'agence de l'eau à Orléans. Cette journée sera l'occasion de dresser le bilan du partenariat 2012 – 2018 et de présenter la nouvelle convention de partenariat entre les Fédérations et l'agence de l'eau, valoriser une action réalisée par département et informer sur le 11^e programme d'intervention, l'état des lieux du prochain Sdage ou encore évoquer la consultation sur les questions importantes.

6. Les journées techniques régionales Centre – Val de Loire

Depuis 2011, des journées techniques régionales sont organisées pour les départements de la région Centre – Val de Loire. Cette année, les responsables techniques et élus du monde de la pêche se retrouveront dans le Loir-et-Cher afin d'étudier les travaux réalisés par le Syndicat mixte du bassin de la Cisse et la communauté de communes Beauce – Val de Loire, respectivement sur la Cisse et sur la Tronne de Dizier. Ces journées permettront également de valoriser le travail réalisé pour l'acquisition de la gravière de Chousy-sur-Cisse par la Fondation des pêcheurs et d'évoquer l'étude sur le retour de l'écrevisse à pieds blancs, entre prospection nocturne et détection ADN.

7. Appel à projets biodiversité

Réhabilitation d'une annexe hydraulique afin de favoriser la reproduction des brochets

Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Morbihan

Réalisation : automne 2018

Coût prévisionnel : 21 500 euros

Le site de la Couarde pressenti pour la réhabilitation d'une frayère à brochets est situé dans le lit majeur de la rivière le Blavet sur la commune de Bieuzy. Ce projet consiste à rétablir des zones de faible profondeur où la végétation pourra s'implanter et servir de support pour la reproduction des espèces piscicoles dont le brochet, espèce repère.

Les travaux comprendront le dégagement des saules, l'enlèvement des souches puis la création d'un chenal principal et de chenaux secondaires de faible profondeur. Les matériaux extraits du site seront exportés en dehors du lit majeur du cours d'eau. La section courante sera caractérisée par un large chenal avec des berges de faible pente et une partie centrale plus profonde.

Annexes de Loire : support de biodiversité

Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Loiret

Réalisation : 2019 - 2020

Coût prévisionnel : 100 266 euros

L'objectif du projet est d'**actualiser l'inventaire**, d'**évaluer précisément l'état** de ces annexes et d'**engager la restauration** de leurs fonctionnalités éco-hydrauliques, dans un contexte lié à Natura 2000 Loire 45. La Fédération s'associera au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val-de-Loire, notamment pour le pilotage des inventaires terrestres. Certains sites du projet se superposent avec les zones d'intervention du Plan Loire (restauration et entretien du lit) et les enjeux Natura 2000. Le projet se focalisera sur l'axe Loire et ses annexes (milieux latéraux et zones humides du lit majeur). Ces milieux présentent des enjeux vitaux pour de nombreuses espèces, notamment le brochet, espèce phytophile, utilisé comme espèce repère du bon fonctionnement hydro-écologique du fleuve. Cependant ces sites déterminent des fonctionnalités indispensables au maintien et au développement de nombreuses autres espèces terrestres végétales et animales dont le caractère patrimonial nécessite la préservation.

Dans un premier temps, les annexes référencées feront l'objet d'un diagnostic (éco-hydraulique, piscicole et faune - flore) plus ou moins avancé suivant leurs potentialités et leur état actuel.

Les sites faisant l'objet de travaux seront sélectionnés en fonction de leurs potentialités avec pour objectif de restaurer que légèrement un maximum de surface avec une attention particulière apportée aux jussies. Les actions de reconnexion, d'ouverture à la lumière, de simple enlèvement des encombres, d'arasement de talus ou de bourrelets, seront priorisées et réalisées en fonction des effets potentiels sur le milieu et les espèces cibles ainsi que leur coût de réalisation.

Recherche de techniques d'entretien mécanisé des zones de sources situées dans des prairies humides

Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Indre

Réalisation : 2020

Coût prévisionnel : 30 000 euros

L'objectif du projet est de protéger, préserver et entretenir les zones de sources situées dans les zones humides prairiales, tout en permettant une activité agricole de type élevage, en recherchant des techniques d'entretien régulier non soumises à des régimes d'autorisation administrative. Ce projet se ferait en étroite collaboration avec la **Chambre d'Agriculture de l'Indre** et ses syndicats associés ainsi qu'avec l'association **Indre Nature** afin de répondre réglementairement aux notions d'entretien légal et régulier sur les zones de sources du Boischaut Sud, situées dans le sud du département de l'Indre (Tête des bassins versants de l'Indre, des affluents de la Creuse et de l'Anglin). Sur ces territoires, les études menées pour la politique des trames verte & bleue ont clairement mis en avant l'intérêt de protéger et d'entretenir les zones humides prairiales, ainsi que les têtes de bassin. Toutefois, l'émergence recherchée de nouvelles techniques de travaux pourrait bénéficier à d'autres bassins du département (Modon, Nahon par exemple), voire participer aux réflexions nationales menées sur le sujet.

Historiquement, les anciens paysans entretenaient manuellement ces linéaires de source, à la pioche et à la pelle. Puis, dans les années 70-90, ces entretiens se sont fait à l'aide d'engins lourds, type pelleteuse, et les ruisseaux-sources ont été sévèrement curés recalibrés.

Depuis 25 ans et les différents textes réglementaires pour la protection de la ressource en eau, ces travaux « lourds » sont logiquement soumis à autorisation ou déclaration administrative. Résultat, on assiste à de nombreuses zones abandonnées qui s'enfrichent ou au maintien de certains travaux parfois irréguliers, au détriment de la ressource en eau et de sa richesse biologique.

Pour le maintien et la préservation de ces zones humides, zones de sources en tête de bassin, tout comme pour le maintien d'une activité liée à l'élevage, il y a un intérêt à trouver de nouveaux outils ou à utiliser différemment les outils existants, pour permettre un entretien mécanisé pratique qui ne soit pas soumis au régime d'autorisation et qui corresponde à de l'entretien légal et régulier.